



Socle social commun : Du mieux pour la complémentaire santé

Prestation :

L'actuelle complémentaire santé laisse un reste à charge (somme restant due après intervention de la sécurité sociale et la mutuelle) pour l'adhérent et sa famille à 87,8%.

Lors de la négociation, la CGT a revendiqué une amélioration

des prestations de la complémentaire santé pour que le salarié et sa famille ne renoncent pas aux soins. La CGT souhaite un contrat de base à un haut niveau pour éviter des options qui grèvent le budget des familles et surtout privent les plus petits revenus à un haut niveau de remboursement.

Liste des améliorations, celles-ci s'ajoutent ou complètent les garanties actuelles :

	Garantie actuelle	Garantie cible	Amélioration
Lit d'accompagnement enfant	Limite âge 16 ans	Limite âge 17 ans	+ 1 an
Honoraires en secteur non conventionné	100% BR – SS	130% BR – SS	+ 30%
Pansement accessoires et petit appareillage	100% BR -SS + Forfait 500€/an	100% BR-SS+forfait 500€/an Avec un mini. 200% BR-SS	ajout min. 200% BR-SS
Equipelement optique verres simples	200€	250€	+ 50€/équipement
Lentilles Remboursées SS	100% BR-SS +175€/an	100% BR-SS + 2000€/an	Distinction remboursées et non SS
Lentilles non Remboursées SS		200€/an	ajout + 25€/an
Médecines douces	30 €/séance limite 4/an 14 spécialités	40€/séance limite 4/an	Ajout de 2 spécialités Ethiopathie et sevrage tabagique
Forfait Maternité	Pas garantie	150€/an	
Consultations visites Gén./spé Optam (convention SS)	215% BR-SS	220 BR-SS	+ 5% BR
Consultation visites Gén./Spé Non Optam	195% BD-SS	200% BR-SS	+ 5% BR
Petite chirurgie/acte spécialiste Optam	170% BR-SS	175% BR-SS	+ 5% BR
Petite chirurgie/acte spécialiste non Optam	150% BR-SS	155% BR-SS	+ 5% BR
Chirurgie réfractive	500€/œil	700€/œil	+ 200€/œil
Prothèse dentaires remboursées SS	370% BR-SS	380% BR-SS	+ 10% BR
Couronne et pilier de bridge sur dents non délabrées	Pas de garanties	150€/an/bénéficiaire	+ 150€
Inlays-onlays remboursés SS (dent)	270% BR-SS	209% BR-SS	+ 20% BR
Implant dentaires	500€/implant et pilier 2max/an	600€/implant et pilier 2max/an	+ 100€/implant
Parodontologie non remboursée	300€/3 ans	400€/3 ans	+ 100€/3 ans
Vaccins prescrits non remboursés	Pas remboursement	Forfait de 20€/an/bénéficiaire	+ 20€

Lexique :

- BR-SS : Base de remboursement sécurité sociale
- Parodontologie : soin des tissus de soutien de la dent, gencive, tissus osseux, cément et ligament
- Inlays-onlays : technique d'obturations, les inlays et les onlays sont des alternatives aux plombages et aux résines.

Nous constatons une amélioration du contrat existant dans Renault Santé. Avec ce niveau de prestation le reste à charge des familles devrait passer de 12,2% à 9%.

Organisme assureur :

Dès la première négociation, la CGT a refusé un organisme relevant du code de l'assurance dont l'objectif est de rémunérer des actionnaires.

Nous revendiquons que l'organisme soit ou un groupe de protection sociale ou une mutuelle adhérente à l'économie sociale et solidaire, type « Mobilité Mutuelle-Mutuelle Renault ».

Après moult débats les organisations syndicales ont obtenu que la direction reprenne notre mutuelle d'origine, Mobilité Mutuelle.

Cotisation :

La CGT revendiquait plus de justice sociale entre catégories socio-professionnelles et une prise en charge pour la famille à hauteur de 60%.

Nous avons été confrontés à un mur de la part de l'ensemble des négociateurs direction, CFE-CGC, FO, CFDT. Renault continue sa solidarité inversée, c'est-à-dire les plus petits salaires payent pour les plus élevés, la cotisation étant calculé sur le Plafond Mensuel Sécurité Sociale (soit 3428€ en 2022).

Pour équilibrer les hausses envisagées en 2023, la CGT a fait d'autres propositions, à savoir :

- **Prise en compte de l'augmentation du PMSS par la direction,**
- **Prise en charge des augmentations des cotisations pour les filiales qui intégreraient le contrat groupe.**

La CGT a obtenu ces prises en charge de la direction !

Sur le PMSS la direction prendra 3% d'augmentation, la mutuelle compensera le reste, si l'augmentation du PMSS s'avérait plus importante.

Concernant l'augmentation des cotisations pour les nouveaux adhérents, la direction compenserait par une augmentation du salaire brut. **Formule très intéressante pour les salariés concernés, ils cotiseront plus pour leur protection sociale (retraite, indemnité journalière maladie et accident de travail, chômage).**

Contrat d'accueil : ancien Renault

Les retraités Renault peuvent adhérer à « Mobilité Mutuelle-Mutuelle Renault » avec les mêmes garanties que les actifs. Malheureusement à 67 ans, ils subissent une forte augmentation de 30% tous les 5 ans.

La CGT conteste depuis la création du contrat une telle augmentation. Dans le futur accord celle-ci sera lissée de façon annuelle.

La CGT demande de renégocier le contrat entre la Mutuelle, la direction de Renault et les organisations syndicales, afin que les anciens Renault puissent rester sur le contrat avec un bon niveau de prestation et un tarif raisonnable.

La CGT vous tiendra informé pour la suite de cette négociation.

L'accord est soumis à signature pour le 10 novembre 2022, pour plus d'information pensez à visiter l'application CGT Renault !



Retrouvez en vidéo le bilan de ces négociations

en flashant le QR Code ci contre :

